

CHARTRE RELATIVE À LA QUALITÉ DU SOUS-TITRAGE À DESTINATION DES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES

Après l'application par les éditeurs de services de télévision des dispositions quantitatives découlant de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, visant à rendre accessibles, à partir du 12 février 2010, les programmes aux personnes souffrant d'un handicap auditif, le Conseil supérieur de l'audiovisuel s'est attaché à mettre en œuvre la mesure 37 du plan handicap 2010.2012, relative à l'amélioration de la qualité du sous-titrage à la télévision.

À cette fin, après concertation de l'ensemble des partenaires, a été élaborée la présente chartre relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes.

Le sous-titrage doit être réalisé spécifiquement pour l'usage des personnes sourdes ou malentendantes en respectant les 16 critères suivants.

POUR TOUS LES PROGRAMMES

1 – Respect du sens du discours.

2 – Respect des règles d'orthographe, de grammaire et de conjugaison de la langue française.

3 – Respect de l'image. Le sous-titre, limité à deux lignes pour les programmes en différé et à trois lignes pour le direct, ne doit pas cacher, dans la mesure du possible, les informations textuelles incrustées¹ ni les éléments importants de l'image².

4 – Diffusion des sous-titres sur la TNT selon la norme *DVB_Subtitling* (EN 300 743), conformément à l'arrêté dit « signal » du 24 décembre 2001.

5 – Parfaite lisibilité. Il est recommandé que les sous-titres se présentent sur un bandeau noir translucide et si possible avec des lettres ayant un contour noir, quel que soit le réseau et notamment en TNT.

POUR LES PROGRAMMES DE STOCK DIFFUSÉS EN DIFFÉRÉ

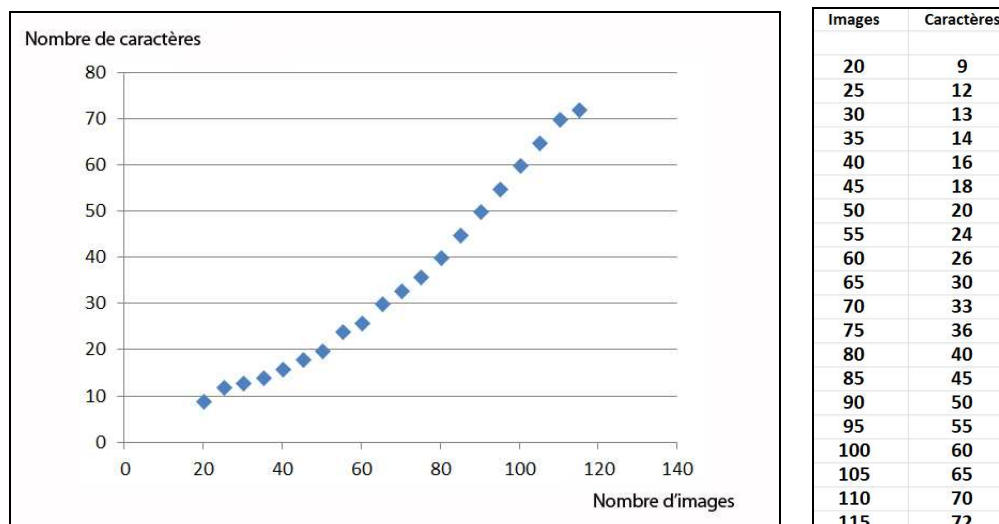
6 – Temps de lecture approprié : 12 caractères pour une seconde, 20 caractères pour deux secondes, 36 caractères pour trois secondes, 60 caractères pour quatre secondes.³

Les laboratoires seront incités à respecter ces critères avec une tolérance de 20 %.

¹ Présentations des intervenants, titres, définitions, génériques...

² Les lèvres des locuteurs qui permettent la lecture labiale, les informations imagées comme les cartes géographiques ou schémas explicatifs, etc.

³ Une seconde étant composée de 25 images.



7 – Utilisation systématique du tiret pour indiquer le changement de locuteur.

8 – Placement du sous-titre au plus proche de la source sonore.

9 – Respect du code couleurs défini pour le sous-titrage :

- Blanc : locuteur visible à l'écran (même partiellement) ;
- **Jaune** : locuteur non visible à l'écran (hors champ) ;
- **Rouge** : indications sonores ;
- **Magenta** : indications musicales et paroles des chansons ;
- **Cyan** : pensées d'un personnage ou d'un narrateur dans une fiction, commentaires en voix hors champ dans les reportages ou les documentaires ;
- **Vert** : pour indiquer l'emploi d'une langue étrangère⁴.
- Particularité : les émissions (hors documentaires) intégralement doublées⁵ en français doivent être sous-titrées selon le code couleur approprié.

10 – Indication des informations sonores⁶ et musicales⁷.

11 – Utilisation des parenthèses pour indiquer les chuchotements et les propos tenus en aparté.

12 – Utilisation de majuscules lorsque le texte est dit par plusieurs personnes (un usage des majuscules pour toute autre raison est à proscrire sauf pour certains sigles et acronymes).

13 – Découpage phrastique sensé. Lorsqu'une phrase est retranscrite sur plusieurs sous-titres, son découpage doit respecter les unités de sens afin d'en faciliter sa compréhension globale⁸.

14 – Respect des changements de plans. Le sous-titrage doit se faire discret et respecter au mieux le rythme de montage du programme.

⁴ Si la transcription dans la langue concernée n'est pas possible, on place trois petits points verts à gauche de l'écran après avoir indiqué si possible de quelle langue il s'agit.

⁵ Les voix des comédiens lisant la traduction des propos des intervenants se superposent aux voix d'origine.

⁶ Description des bruits significatifs qui ne sont pas induits par l'image (il est inutile d'indiquer « explosion » si l'explosion se voit à l'écran).

⁷ Transcription des chansons françaises ou étrangères. Par défaut, indiquer le nom du chanteur et le titre.

⁸ Un découpage excessif ou inapproprié peut gravement compromettre la bonne compréhension du discours.

À la place de « Il déteste les jeunes / filles. », on préférera « Il déteste / les jeunes filles ».

POUR LES PROGRAMMES DIFFUSÉS EN DIRECT OU SOUS-TITRÉS DANS LES CONDITIONS DU DIRECT

15 – Distinction des intervenants par l'indication de leur nom en début de prise de parole et l'usage de couleurs appropriées, notamment lorsque le programme fait intervenir plusieurs personnes dans un échange qui peut être confus.

16 – Réduction du temps de décalage entre le discours et le sous-titrage visant à ramener ce décalage en dessous de 10 secondes. Ne pas omettre une partie significative du discours sous prétexte de supprimer le décalage pris par rapport au direct, mais l'adapter éventuellement. Tous les propos porteurs de sens doivent être rapportés.

Fait à Paris

Le 12 décembre 2011

En présence de :

Le ministre de la culture et de la communication
Monsieur Frédéric MITTERRAND

La secrétaire d'État aux solidarités et à la cohésion sociale
Madame Marie-Anne MONTCHAMP

Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel
Michel BOYON

Les signataires :

Les associations :
Pour l'Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA)
Monsieur Cédric LORANT, Président

Pour la Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF)
Monsieur Philippe BOYER, Président

Pour le Mouvement des Sourds de France (MDSF)
Monsieur René BRUNEAU, Président

Pour le Bureau de Coordination des associations des devenus sourds et malentendants
(BUCODES)
Monsieur Richard DARBERA, Président

Pour Médias-sous-titres
Madame Sophie DROUVROY, Responsable éditoriale

Pour l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs
(UNAPEDA)
Madame Nicole GARGAM, Présidente

Pour le Collectif des Adaptateurs de l'Audiovisuel pour les Sourds et Malentendants
(CAASEM)
Monsieur Denis POUDOU, Président

Pour l'Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'Exprimant
Oralement (AFIDEO)
Madame Clémentine VIE, Présidente

Pour l'Association Nationale de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (ANPEDA)
Monsieur Didier VOÏTA, Président

Les laboratoires :

Pour le laboratoire Red bee media
Monsieur Andrea GENTILI, Directeur

Pour les laboratoires Echo Live et Vectracom
Monsieur Gérard LETIENE, Directeur

Pour le laboratoire Teletota
Monsieur Thierry FORSANS, Directeur

Pour le laboratoire Dubbing Brothers
Monsieur Mathieu TAIEB, Directeur commercial

Pour les laboratoires Titra Film Paris et TVS
Madame Isabelle FRILLEY, Président – Directeur général

Pour le laboratoire Cinekita
Madame Madeleine KOUADIO – TIMMERMAN, Gérante

Pour le laboratoire Nice Fellow
Monsieur Stéphane BUHOT, Gérant

Pour le groupe LVT
Monsieur Claude DUPUY, Directeur

Pour le laboratoire Cinecim
Madame Catherine MERIC, Directrice

Pour le laboratoire Imagine
Monsieur Pierre-Yves COLLIGNON, Président

Pour le laboratoire Blue Elements :
Monsieur Christophe LARTILLEUX, Président

Pour le laboratoire ST'501
Monsieur Dominique POUZET, Gérant

Pour Multimédia France Productions (MFP)
Monsieur Martin AJDARI, Président – Directeur général

Les chaînes

Pour TF1, Eurosport et LCI
Monsieur Nonce PAOLINI, Président - Directeur général

Pour TMC et NT1,
Madame Caroline GOT, Directrice générale

Pour France Télévisions,
Monsieur Rémy PFLIMLIN, Président – Directeur général

Pour le groupe Canal +,
Monsieur Frédéric MION, Secrétaire général

Pour le groupe M6,
Monsieur Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire

Pour NRJ 12,
Monsieur Gérard BRICE-VIRET, Directeur délégué au pôle télévision

Pour Direct 8 et Direct Star,
Monsieur Yannick BOLLORE, Directeur général de Bolloré Média

Pour BFM TV
Monsieur Alain WEILL, Président

Pour le groupe Lagardère Active,
Monsieur Antoine VILLENEUVE, Directeur général des chaînes de télévision France et International

Pour l'ACCeS,
Monsieur Xavier SPENDER, Président